

Comprendre l'avis aux familles

LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER

Année scolaire 2019/2020
2ème trimestre
Constatation n° 1
date d'émission : 30/01/20

La constatation est le calcul des frais scolaires. Plusieurs sont opérées durant le trimestre pour ajuster la facturation. Il est possible que vous receviez plusieurs avis par trimestre, un nouvel avis présentera la mention **"Annule et remplace"** au dessus des informations de l'élève.
Il n'est pas nécessaire de payer de nouveau, sauf si le montant a augmenté, dans le doute, contactez l'intendance.

LES

es R. 421-67 du code de l'éducation et L 252 A du Livre

Elève :
Classe :
N° national :

Qualité : INTERNE 5 JOURS

Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Interne 5 jours dans l'établissement	475.75		Article R. 531-52 du code de l'éducation Délibération N°18 0309 07 29-10-2018 Conseil Régional Délibération N°4 - séance 1 du 01-10-2018 du Conseil d'administration Grève du 15/01 Bourse : Bourse nationale d'échelon 3 Dans cette colonne se trouvent tous les détails de facturation.
Remise d'ordre		8.65	
Bourse nationale		212.00	
Prime d'internat		86.00	

Si la somme est au crédit, la mention sera "A percevoir".

A votre charge 169.10

!! LE PRESENT AVIS N'A VALEUR DE FACTURE QUE SI VOUS N'ETES PAS AU PRELEVEMENT. EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ M. LE ROUX A L'INTENDANCE !!

La somme, sauf si vous avez opté pour le prélèvement automatique, soit :
 - par **charge**, c'est à vous de la régler au lycée. LYCEE POLYVALENT CARHAIX
 - en Si vous êtes au prélèvement, c'est cette LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER
 - par somme qui sera prélevée en 3 fois. LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER
 IBAN : FR76 1007 1290 0000 0010 0329 628 BIC : TRPUFRP1 mention du virement :

En revanche, si la somme apparaît ici, elle est indiquée comme **"A percevoir"**, c'est le lycée qui vous la versera à la fin du trimestre.

Informations des débiteurs

Pour tout renseignement :
 - sur le calcul de la somme s'adresser au service gestionnaire de l'établissement LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER
 - sur les moyens et délais de règlement s'adresser à l'agence comptable - LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER
 Le RECOUVREMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R 421-68 alinéa 2 du code de l'éducation)
 Toute CONTESTATION sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée dans le délai de deux mois suivant sa notification devant la juridiction administrative compétente (décret 65-29 du 11/01/1965). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Ici, figure un rappel de la somme à régler, si aucune somme n'apparaît, c'est que vous êtes crédeur, dans ce cas la somme figurant dans la colonne crédit vous sera versée en fin de trimestre.

Talon à joindre au règlement

0290022S
2019/2020 2 30/01/20
Dû : 169.10 euros

LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER
Carhaix
29200 CARHAIX